

ROYAL MH-30 XTRA®

Un régulateur de croissance contenant de l'hydrazide maléique pour enrayer la germination et la perte de masse durant l'entreposage (pommes de terre et oignons), ainsi que pour améliorer le calibre des pommes de terre et pour diminuer le nombre de tubercules trop petits.

SOLUTION

COMMERCIAL

GARANTIE : Hydrazide maléique (présent sous forme de sel de potassium) 22,7 %

**N° D'HOMOLOGATION 29607
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AVERTISSEMENT — IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 2 x 10 L

CHEMTURA CANADA Co./Cie
25, rue Erb
Elmira, Ontario N3B 3A3

TÉLÉPHONE D'URGENCE
24 HEURES SUR 24 :
1-866-744-3060

RENSEIGNEMENTS POUR
LES AGRICULTEURS :
1-800-350-1745

INTRODUCTION :

Le ROYAL MH-30 XTRA est un régulateur de croissance. Lorsque le produit est appliqué sur des plantes en croissance saines, l'ingrédient actif, l'hydrazide maléique, est absorbé par la plante et affecte la croissance de la plante en interrompant la division des cellules sans toutefois affecter l'expansion des cellules. Par le biais de cette action, le ROYAL MH-30 XTRA enrayer effectivement la germination des pommes de terre et des oignons. Lorsqu'il est employé sur des pommes de terre cultivées dans des conditions de croissance appropriées, il améliore leur calibre et diminue le nombre de tubercules trop petits.

L'effet du ROYAL MH-30 XTRA est toutefois temporaire et la durée du contrôle de la croissance ainsi obtenue variera en fonction de la dose, de la précision de l'application et des conditions de culture avant, durant et après la période d'application.

Des résultats optimums peuvent seulement être obtenus lorsque le ROYAL MH-30 XTRA est appliqué sur des plantes saines qui n'ont pas été endommagées par des insectes ou des maladies ou toute autre forme de stress. Ces autres formes de stress incluent des mauvaises herbes, des températures extrêmes (élevées ou basses), l'humidité, l'intensité de la lumière ou la fertilité du sol pendant la saison de croissance et/ou au moment du traitement.

L'application du ROYAL MH-30 XTRA sur des plantes soumises à un tel stress peut entraîner un manque d'efficacité et/ou accentuer les symptômes de ces conditions présentes dans la plante.

Pour obtenir des résultats satisfaisants, il est essentiel que la surface traitée soit couverte complètement et uniformément. Bien qu'il soit préférable d'appliquer le Royal MH-30 Xtra à l'aide d'un appareil terrestre, il peut se produire des situations qui exigent un épandage aérien comme, par exemple, lorsque les sarments des pommes de terre envahissent l'espace entre les rangs. **Un épandage aérien pourrait entraîner une performance réduite.**

Tous les utilisateurs ne doivent pas oublier la nécessité de lire attentivement toute l'étiquette avant d'utiliser le ROYAL MH-30 XTRA et de porter une attention particulière aux sections intitulées AVERTISSEMENTS et RESTRICTIONS D'EMPLOI.

Si vous prévoyez le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

MODE D'EMPLOI :

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Le pulvérisateur doit être propre et aucune substance ne doit le contaminer.
2. Remplir le réservoir aux 3/4 d'eau propre et commencer à agiter.
3. Verser le ROYAL MH-30 XTRA lentement de la cruche directement dans le réservoir.
4. Agiter pendant 2 à 3 minutes pour bien disperser le produit.
5. Achever de remplir le réservoir.
6. N.B. : Le ROYAL MH-30 XTRA contient déjà un agent tensio-actif. Par conséquent, l'ajout d'agents mouillants ou d'agents tensio-actifs commerciaux supplémentaires n'est pas recommandé.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Cause une irritation des yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.
- **NE PAS** ENTRER ni laisser des travailleurs pénétrer dans le site traité pendant 12 heures suivant le traitement.
- Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à au plus de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.
- Application par voie aérienne: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille *moyenne* correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de l'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures pour mélanger, charger et appliquer le produit ainsi que pour nettoyer et réparer l'équipement peu importe la méthode d'application utilisé. De plus, il faut porter des gants résistants aux produits chimiques pour mélanger ou charger le produit et l'appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel.
- Porter un masque antipoussière pour mélanger et charger le produit.

ZONES TAMPONS :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour l'utilisation des méthodes et des équipements de pulvérisation suivants: pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées au tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (tels que prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des: habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Pommes de terre, oignon (inhibition de la germination)		1
Application par voie aérienne pommes de terre seulement	Pommes de terre	Aéronef à voilure fixe ou tournante	20

En cas d'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

POMMES DE TERRE

Le ROYAL MH-30 XTRA est un élément précieux dans le cadre d'un programme exhaustif pour les pommes de terre ayant pour objectif principal la production et la conservation de la qualité des pommes de terre, autant dans les champs que durant la période d'entreposage.

RÉGULATEUR DE GERMINATION : En prolongeant l'état de dormance qui se produit naturellement dans la pomme de terre, un seul traitement avec le ROYAL MH-30 XTRA effectué dans les champs pourra enrayer la germination pendant l'entreposage.

Le ROYAL MH-30 XTRA contrôlera la germination dans toutes les variétés de pommes de terre. Toutefois, la durée du contrôle au cours d'une saison donnée dépendra de plusieurs facteurs, y compris la variété, les conditions de croissance, la précision des applications, la durée et les conditions de la période d'entreposage. Le ROYAL MH-30 XTRA ne transformera pas une pomme de terre qui se conserve mal en une pomme de terre qui se conserve bien. Par

exemple, les variétés qui sortent rapidement de la dormance (telles que Norchip) germeront plus rapidement que des variétés telles que Russet Burbank qui se conservent typiquement pour une période de temps plus longue. Alors que le ROYAL MH-30 XTRA peut être effectivement utilisé pour les pommes de terre Norchip, les producteurs ne devraient pas s'attendre à ce que cette variété se conserve aussi bien que les pommes de terre Russet Burbank traitées.

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES : En plus de contrôler la germination, le ROYAL MH-30 XTRA peut aider à réduire les pertes pendant l'entreposage et améliorer la qualité des pommes de terre grâce à plusieurs effets additionnels sur les pommes de terre. L'importance et la quantité des avantages ainsi obtenus dépendent de plusieurs facteurs tels que la variété et les conditions de croissance locales. Ces avantages supplémentaires ne seront pas toujours atteints. Par conséquent, le producteur devrait concentrer ses efforts sur l'obtention d'un bon contrôle de la germination à l'aide du ROYAL MH-30 XTRA et accepter les autres comme des bonis lorsque ceux-ci sont réalisés.

AMÉLIORATION POTENTIELLE DU CALIBRE : Le ROYAL MH-30 XTRA peut améliorer le calibre en réduisant la rugosité des pommes de terre, particulièrement dans le cas des pommes de terre Russet Burbank, si le traitement est effectué avant la formation de tubercules secondaires.

DIMINUTION DU NOMBRE DE POMMES DE TERRE DE CALIBRE INFÉRIEUR : Des applications de ROYAL MH-30 XTRA en temps opportun peuvent réduire considérablement la quantité de pommes de terre de calibre inférieur laissées dans les champs durant la récolte, en aidant à éliminer la tubérisation tardive des pommes de terre.

RÉDUCTION DES SEMIS NATURELS DE POMMES DE TERRE : Une application de ROYAL MH-30 XTRA peut réduire la quantité de semis naturels de pommes de terre en réduisant la quantité de plants de pommes de terre de saison tardive laissés dans les champs.

RÉDUCTION DE LA PERTE DE MASSE : À cause du ROYAL MH-30 XTRA qui se trouve dans les tubercules, les pommes de terre ne réagissent pas aussi facilement aux stimulus externes. Par conséquent, la respiration des pommes de terre n'augmente pas aussi rapidement durant l'entreposage et la perte de masse ou freinte pourrait être réduite de 15 pour cent.

DOSE : Appliquer le ROYAL MH-30 XTRA à raison de 12,6 L dans au moins 300 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement au sol ou dans au moins 100 litres d'eau par hectare dans le cas d'un épandage aérien. **Un épandage aérien pourrait entraîner une performance réduite.**

CALENDRIER : Appliquer le ROYAL MH-30 XTRA lorsque les plus petits tubercules qui atteindront une grosseur récoltable mesurent au moins 5 cm de diamètre. Le moment propice à l'application peut survenir durant la période de deux à trois semaines après la pleine floraison et deux semaines avant la date prévue pour le défanage ou la première gelée. Le traitement doit être effectué au plus tard 10 jours avant le défanage.

Dès que le ROYAL MH-30 XTRA est transloqué dans le tubercule de la pomme de terre, toute croissance future est limitée. Par conséquent, la plupart des tubercules doivent mesurer au moins 5 cm de diamètre, afin de pouvoir atteindre un poids minimal de 110 à 170 grammes au moment de la récolte.

Dans les cas où la tubérisation secondaire est courante, le producteur peut choisir de retarder le traitement jusqu'à ce que ces petits tubercules deviennent plus gros. Il faut faire attention de ne pas trop reporter l'application, puisque l'intervalle entre l'application du ROYAL MH-30 XTRA et l'utilisation d'un défanant ou l'apparition de la première gelée doit être moins de deux semaines.

PRÉCAUTIONS POUR LES POMMES DE TERRE :

1. Ne pas appliquer le ROYAL MH-30 XTRA sur des pommes de terre utilisées pour l'ensemencement.
2. Une application inégale ou excessive peut réduire l'efficacité du produit et entraîner des désordres physiques tels que l'éclatement des couronnes et/ou la formation d'une peau d'éléphant sur les tubercules des pommes de terre.
3. L'utilisation du ROYAL MH-30 XTRA sur les pommes de terre doit être combinée à des méthodes de gestion, autant dans les champs que durant l'entreposage, menant à la production de pommes de terre de qualité. Des conditions non optimales dans les champs ou durant l'entreposage peuvent neutraliser l'effet du ROYAL MH-30 XTRA et entraîner une germination plus tôt que prévue.
4. Ne pas appliquer le ROYAL MH-30 XTRA sur les feuilles supérieures qui sont passées du vert foncé au vert pâle ou au jaune car, dans un tel cas, une quantité insuffisante de produit sera absorbée et transloquée à partir des feuilles jusqu'aux tubercules. Le résultat sera alors un contrôle insatisfaisant de la germination.
5. Ne pas appliquer le produit trop tôt. Des applications faites avant que les tubercules aient atteint le calibre approprié peuvent réduire le rendement et endommager les plantes.
6. Faire un seul traitement par année avec le ROYAL MH-30 XTRA.
7. Pour plus de précautions, voir la section intitulée "RESTRICTIONS D'EMPLOI".
8. Avertissement : Peut causer une insolation des variétés à gros tubercules comme la Shepody.

OIGNONS

L'utilisation du ROYAL MH-30 XTRA pour contrôler la germination devrait être combinée à la sélection de méthodes de gestion, autant dans les champs que durant l'entreposage, menant à la production d'oignons de qualité. La durée du contrôle obtenu dépendra des conditions dans les champs et les lieux d'entreposage. Plus ces conditions sont bonnes, plus les résultats sont encourageants. Le ROYAL MH-30 XTRA ne transformera pas les variétés qui se conservent mal en variétés qui se conservent bien.

DOSE : Appliquer le Royal MH-30 Xtra à raison de 8,36 L dans au moins 300 L d'eau par hectare, en utilisant uniquement un équipement d'épandage terrestre. **NE PAS APPLIQUER PAR LA VOIE DES AIRS.**

CALENDRIER : Le ROYAL MH-30 XTRA devrait être appliqué lorsque les bulbes ont atteint leur stade de pleine maturité, ont au moins 5 à 8 feuilles vertes et un col suffisamment souple pour permettre aux fanes de tomber si ce n'est déjà fait. La bouillie est souvent appliquée lorsque 50 pour cent des fanes sont déjà tombées et que toutes celles-ci sont encore vertes. Cette condition survient habituellement durant la période de 10 jours à deux semaines précédant la récolte. Des fanes vertes sont essentielles pour l'absorption du ROYAL MH-30 XTRA.

PRÉCAUTIONS POUR LES OIGNONS :

1. Éviter de traiter les oignons trop tôt. Les bulbes à col spongieux et ceux peuvent être le résultat d'une pulvérisation effectuée plus de deux semaines avant la maturité.
- 2, Appliquer le produit sur des plantes saines. Si les fanes tombent de manière irrégulière à cause de dommages causés par les thrips ou la brûlure, une application de ROYAL MH-30 XTRA peut alors donner des résultats insatisfaisants.
3. Appliquer le produit sur des plantes saines. Ne pas traiter des champs infestés de mauvaises herbe, d'insectes ou de maladies car, dans un tel cas, l'absorption et la translocation pourraient ne pas se produire et les résultats obtenus n'atteindraient pas leur niveau optimal.
4. Faire un seul traitement par année avec le ROYAL MH-30 XTRA.
5. Pour plus de précautions, voir la section intitulée "RESTRICTIONS D'EMPLOI".

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. Ne pas appliquer sur des cultures qui sont cultivées pour la semence.
2. On ne doit jamais laisser le bétail paître les cultures traitées, ni les couper pour faire du foin; il n'existe pas suffisamment de données à ce sujet pour permettre un tel usage.
3. Même si le ROYAL MH-30 XTRA n'est pas volatil, faire attention durant l'application afin de prévenir la dérive vers des cultures à proximité. Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent dépasse 15 km/heure.

4. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, le ROYAL MH-30 XTRA doit être appliqué dans des conditions de séchage lent (c'est-à-dire tôt le matin ou durant la journée lorsque le ciel est nuageux).
5. Le ROYAL MH-30 XTRA est soluble dans l'eau et, dans des conditions de température élevée et de faible humidité, il se cristallisera sur la surface des feuilles au lieu d'être absorbé par la plante. Ne pas appliquer si l'on prévoit que la température quotidienne dépassera 30°C.
6. Appliquer au moins 24 heures avant ou après la pluie ou une irrigation par aspersion. La pluie ou l'irrigation par aspersion survenant dans les 24 heures réduira l'efficacité du produit en affectant son absorption par la plante. Pour profiter d'une absorption optimale, les plantes ne doivent pas être assujetties à un stress hydrique (trop d'eau ou pas assez) avant ou après l'application de ROYAL MH-30 XTRA.
7. L'équipement doit être installé et étalonné pour assurer une pulvérisation uniforme sur la culture ciblée.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

- Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés, à texture fine, comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit de fortes précipitations.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de

rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des pesticides, des engrais, des denrées alimentaires ou des moulées. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))